

SASU HELIOS DEVELOPPEMENT

**Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2017

SASU HELIOS DEVELOPPEMENT
36 rue de la Forge Foret – 76520 BOOS

Ce rapport contient 3 pages

Bois-Guillaume

65 Allée Alfred Nobel
76230 BOIS-GUILLAUME
Tél : 02 35 73 05 08
contact@expertisecrg.fr

SASU HELIOS DEVELOPPEMENT

Siège social : 36 rue de la Forge Feret – 76520 BOOS
Capital social : 1 036 200 €

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'associé unique,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée

En application de l'article 25 des statuts, nous avons été avisés de la convention suivante, visée à l'article L. 227-10 du code de commerce, qui est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

1^{ère} convention : Convention de trésorerie avec les sociétés SAS AUDITECH INNOVATIONS et SAS ZETA

<u>Personne concernée</u> :	Monsieur Pascal ROUSSEL
<u>Nature et objet</u> :	Mise à disposition des sommes inscrites en un compte courant ouvert dans les livres de la société SAS AUDITECH INNOVATIONS et la SAS ZETA.
<u>Modalités</u> :	Comptabilisation d'un produit d'exploitation de 1.845 € pour la SAS AUDITECH INNOVATIONS et de 110.747 € pour la SAS ZETA. Ce compte courant a été rémunéré à hauteur de 18,27 € pour la SAS AUDITECH INNOVATIONS et de 624,51 € pour la SAS ZETA au 31/12/2017.

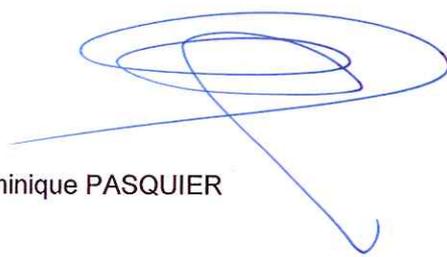
2ème convention : Convention de compte courant avec Monsieur Pascal ROUSSEL

Personne concernée : Monsieur Pascal ROUSSEL
Nature et objet : Convention de compte courant.
Modalités : Comptabilisation d'une charge de 200 € au 31/12/2017. Ce compte courant n'a pas été rémunéré.

Bois Guillaume, le 14 Mai 2018

Le Commissaire aux Comptes

COMPTABILITE REVISION GESTION


Dominique PASQUIER